

Appel à projets (AAP) 2024 thèses AID classiques

Édition du 15/01/2024

L'édition en vigueur de ce document est celle accessible sur le site de l'AID
S'assurer de la validité de toute copie avant usage.

Version	Date	Modification
V1	15/01/2024	Edition initiale
V2	26/01/2024	Mise à jour adresse mail AMU

Sommaire

1. Aperçu Général.....	3
2. Calendrier et Échéances.....	4
3. Thématiques prioritaires et responsables AID.....	4
4. Organisation de l'appel à projet.....	5
Demande de numéro de dossier (date limite : 01 mars 2024) :	5
Dépôt du Dossier FAST (date limite : 17 mars 2024) :	5
Dépôt du dossier candidat (date limite 21 juin 2024) :	6
Commission de Sélection n°1 (juin 2024) :	6
Publication des résultats (17 juin 2024)	7
Commission de Sélection n°2 (juillet 2024)	8
Cas particulier : Désistement du candidat au poste de doctorant.....	8
5. Types de subventions	8
Montants et coûts admissibles.....	9
6. Renseignements et contacts	9
7. ANNEXE 1 Les différents types de thèses classiques	10
Thèses en coopération Fr-UK.....	10
Thèses relevant d'accords de partenariat.....	10
8. ANNEXE 2 Pièces composant le dossier à déposer	12

1. Aperçu Général

L'Agence de l'innovation de défense (AID) organise trois appels à projets (AAP) par an ayant pour objet l'attribution de subventions de thèses :

- L'AAP thèses AID classiques ;
- L'AAP thèses AID CIFRE-Défense ;
- L'AAP thèses AID IDEES.

La présente note a pour objet de définir les conditions de déroulement de l'**AAP thèses AID classiques**¹. La participation à cet appel à projets vaut acceptation de ses règles par les participants (laboratoire, encadrement, doctorant et employeur du doctorant).

Il est destiné à des **étudiants² ressortissants de l'UE, du Royaume Uni ou de la Suisse**, titulaires d'un diplôme de master ou d'un équivalent, ou d'un diplôme d'ingénieur conférant le grade de master, et dont le laboratoire d'accueil est situé en France.

Plusieurs types de subventions existent. Les différentes subventions sont décrites au titre 5.

L'attention des porteurs de projets est attirée sur le fait que plus de **85% des thèses AID classiques retenues** sont des thèses cofinancées avec un autre organisme. Il est donc fortement recommandé de rechercher au plus tôt un organisme cofinancier.

Le présent AAP concerne également l'attribution de subventions pour des **thèses relevant d'accords de partenariat** (cf. annexe 1), ainsi que pour des **thèses en coopération franco-britannique (Fr-UK)** entrant dans le cadre du Traité de Lancaster House (cf. annexe 1).

Les différents types de thèses entrant dans le cadre du présent appel à projets sont abordés en **annexe 1**.

Le présent AAP s'adresse à des projets de recherche entrant dans les **thématiques** décrites au titre 3.

Accès au site de l'AID : <https://www.defense.gouv.fr/aid/appels-a-projets/theses>

Dépôt des dossiers par mail à l'adresse : agence-innovation-defense.fpr.fct@intradef.gouv.fr

¹ Une note distincte définit les conditions de déroulement des autres AAP thèses

² Les candidats salariés ne sont pas éligibles à cet AAP

2. Calendrier et Échéances

L'appel à projet thèses AID classique suit le calendrier suivant :

Ouverture de l'appel à projet	15 janvier 2024
Date limite des demandes de numéros de dossiers	1 ^{er} mars 2024
Date limite de dépôt de dossier FAST	17 mars 2024
Date limite de dépôt de fiche candidat	21 juin 2024
Publication des résultats de la 1 ^{ère} commission	17 juin 2024
Publication des résultats de la 2 ^{ème} commission ³ (passage à 100%)	5 Juillet 2024
Date limite pour présenter un cofinancement	14 août 2024
Publication de la liste définitive des dossiers retenus	6 Septembre 2024
Date au plus tôt du début des thèses	1 ^{er} octobre 2024

3. Thématiques prioritaires et responsables AID

Les porteurs de projet sont invités à échanger avec les Responsables Innovation (RI) de l'Agence de l'innovation de défense (AID) désignés ci-dessous sur les sujets de recherche, afin de demander un numéro de dossier sur la base d'une description du sujet de 2 à 3 pages, autorisant le dépôt d'un dossier.

Thématique		Responsable AID	
BIO	Biologie, santé, NRBC	Emmanuelle GUILLOT-COMBE	emmanuelle.guillot-combe@intradef.gouv.fr
FS	Fluides, structures	Franck HERVY	franck.hervy@intradef.gouv.fr
H&S	Homme & systèmes	Emmanuel GARDINETTI	emmanuel.gardinetti@intradef.gouv.fr
I2	Ingénierie de l'information	Christophe GUILMART	christophe.guilmart@intradef.gouv.fr
IA	Intelligence artificielle	Loïc CUDENNEC	loic.cudennec@intradef.gouv.fr
ROB	Robotique	Jean-Daniel MASSON	jean-daniel.masson@intradef.gouv.fr

³ Le processus de sélection est détaillé au 4.

Cyber	Cybersécurité	Chantal CAUDRON de COQUEREAUMONT	chantal.caudron-de-coquereaumont@intradef.gouv.fr
GMG	Génie maritime & géosciences	Anne BUCHON	anne.buchon@intradef.gouv.fr
M2E	Matériaux énergétiques et énergie	Peggy LAMY	peggy.lamy@intradef.gouv.fr
MAT	Matériaux	Marie-Christine SAINTE CATHERINE	marie-christine.sainte-catherine@intradef.gouv.fr
NANO	Nanotechnologies, capteurs et composants	Rachid JAOUI	rachid.jaoui@intradef.gouv.fr
OAR	Ondes acoustiques et radioélectriques	Philippe POULIGUEN	philippe.pouliguen@intradef.gouv.fr
PHOTON	Photonique	Sylvie PAOLACCI-RIERA	sylvie.paolacci-riera@intradef.gouv.fr
SHS	Sciences humaines & sociales	Guillaume CHILLET	guillaume.chillet@intradef.gouv.fr

Les **thématiques prioritaires** sont décrites dans les fiches mises à disposition sur le [site de l'AID](#).

4. Organisation de l'appel à projet

La soumission des dossiers conformément à l'annexe 1 se déroule en une seule fois, au moyen d'un numéro de dossier fourni après accord du responsable AID sur le sujet de thèse proposé.

Demande de numéro de dossier (date limite : 01 mars 2024) :

Les porteurs de projet sont invités à initier le processus de sélection en prenant contact avec le Responsable Innovation (RI) pertinent pour leur domaine de recherche **par envoi via courrier électronique du sujet détaillé (2 à 3 pages hors liste de publications)**.

Cet échange initial a pour but de présenter le projet de thèse, les compétences du porteur de projet, ainsi que les atouts du laboratoire d'accueil. Après accord sur le sujet par le RI, un **numéro de dossier** est attribué au porteur de projet.

Il est recommandé aux porteurs de projets d'engager suffisamment tôt leur démarche auprès du responsable AID afin de demander un n° de dossier le plus tôt possible ; les n° de dossier pourront être alloués au fil des demandes.

Dépôt du Dossier FAST (date limite : 17 mars 2024) :

Dès qu'un numéro de dossier lui a été attribué, le porteur de projet doit remplir et soumettre le formulaire FAST Thèse, téléchargeable sur le [site de l'AID](#). Les éléments constituant le dossier sont décrits en annexe 2.

Le dépôt de dossier se fait par envoi à l'adresse mail : agence-innovation-defense.fpr.fct@intradef.gouv.fr

Cette année, une nouveauté importante est à noter : il n'est plus nécessaire d'avoir identifié un candidat doctorant pour soumettre un projet. Les dossiers doivent être déposés avant le **17 mars 2024**.

Les dossiers tardifs ou incomplets ne seront pas examinés. Il est donc conseillé de soumettre le dossier suffisamment tôt pour permettre à l'administration de signaler toute incomplétude avant la date limite.

Pour les projets prévus dans un des organismes suivant, des actions supplémentaires (cf. annexe 1) sont demandées au porteur de projet :

- INRIA
- ONERA
- CNRS
- AMU
- Université de Poitiers

Dépôt du dossier candidat (date limite 21 juin 2024) :

Dans le cas où le candidat au poste de doctorant n'est pas connu au moment du dépôt de dossier, le porteur de projet a la possibilité de compléter le dossier candidat à l'aide du fichier dédié disponible sur le [site de l'AID](#). Il est demandé au porteur de projet de **NE PAS renvoyer** un deuxième formulaire FAST pour compléter le dossier. Seul l'utilisation du fichier candidat sera accepté.

L'envoi du dossier candidat avant le 15 mai 2024 permet de garantir la prise en compte du dossier pour la 1^{ère} commission de sélection. Les dossiers candidats reçus après cette date n'auront pas la garantie d'être pris en compte pour la commission de juin. Cela signifie que le dossier aura une réserve (cf. dossier avec réserve).

Les porteurs de projet peuvent envoyer un dossier candidat jusqu'au 21 juin 2024.

Commission de Sélection n°1 (juin 2024) :

Chaque dossier soumis est évalué selon les critères suivants : qualité scientifique du projet, qualité du laboratoire, de l'encadrement et du candidat proposé, ainsi que l'intérêt pour la défense. L'AID bénéficie de l'expertise scientifique du CNRS pour l'analyse des dossiers.

Les décisions prises par la commission de sélection peuvent être :

Dossier retenu en liste principale	Une convention sera préparée par l'AID, sur la base des éléments administratifs que lui transmettra le porteur de projet.
Dossier retenu en liste d'attente	En l'absence de décision passant le dossier retenu en liste principale au plus tard lors de la commission n°3, le dossier sera réputé non retenu, sans que la commission de sélection de l'AID ait à prononcer une décision de rejet de la demande d'subvention de thèse.
Dossier non retenu	La décision vaut rejet de la demande de subvention de thèse en raison de la mise en œuvre des critères de sélection de l'AAP.

Dossier réorienté	Thèse retenue et réorientée en thèse AID CIFRE-Défense ou thèse AID CEA ⁴ ou thèse AID IDEES
--------------------------	---

La commission précise également le niveau de subvention prévu pour le projet (50% ou FR-UK).

Aucun dossier ne recevra de subvention 100% lors de cette première commission. Le passage d'une subvention 50% à 100% sera décidé lors de la commission n°2

Dossiers avec réserve

Les dossiers en liste principale ou liste d'attente peuvent être accompagnés d'une réserve. Le financement n'est pas possible tant que la réserve sur le dossier n'est pas levée. Les deux principales réserves sont :

- L'absence d'un candidat satisfaisant (soit par absence du dossier candidat soit par inadéquation du profil), la réserve sur le candidat doit être levée au plus tard le 21 juin 2024. Au-delà de cette date, le dossier pourra être rejeté.
- L'absence de co-financeur pour les subvention 50%, cette réserve doit être levée au plus tard 14 août. Au-delà de cette date, le dossier pourra être rejeté.

La levée de la réserve sur un dossier en liste d'attente N'implique PAS son passage en liste principale.

Publication des résultats (17 juin 2024)

Les résultats de la commission seront publiés sur le site de l'AID.

Dossiers retenus en liste principale

Après publication des résultats les porteurs de projet en liste principale seront invités à :

- signer et faire signer la **Charte des thèses AID**, la signature de la Charte valant acceptation par le doctorant de la subvention attribuée ; en cas de refus des conditions particulières de la subvention par le doctorant, l'employeur devra en informer immédiatement l'AID par mail, en mettant en copie le directeur de thèse déclaré dans le dossier.
- transmettre les **informations administratives** nécessaires à la préparation de la convention entre l'AID et l'employeur du futur doctorant (cf. annexe 2). **Cette étape est déterminante pour l'élaboration du contrat de travail par l'employeur du futur doctorant** : en effet, dans la plupart des cas, en l'absence de convention AID signée, l'employeur ne peut pas signer le contrat de travail du doctorant, et le doctorant ne peut donc pas démarrer sa thèse tant que la convention AID n'est pas entrée vigueur.

Les délais de réponse seront fixés lors de la publication des résultats.

Dossiers retenus en liste d'attente

Des dossiers retenus en liste d'attente pourront passer en liste principale en fonction de l'évolution de la liste principale. Les porteurs de projets en seront informés directement par l'AID.

⁴ Les thèses CEA font l'objet d'une procédure particulière. Plus d'informations sont disponibles sur le site de l'AID.

La liste définitive des dossiers retenus sera publiée le 6 septembre.

Commission de Sélection n°2 (juillet 2024)

La commission permet le passage à 100% des dossiers prioritaires pour l'AID qui n'ont pas obtenu de cofinancement et éventuellement le passage de dossier en liste d'attente vers la liste principale.

Les dossiers n'ayant pas levé la réserve sur le candidat seront réputés non retenus.

Cas particulier : Désistement du candidat au poste de doctorant

En cas de retrait du candidat, le directeur de thèse et le candidat doivent aussitôt informer l'AID par mail envoyé au responsable AID concerné et aux deux adresses figurant dans le paragraphe suivant. Le directeur de thèse pourra **proposer un candidat de remplacement** ayant au moins le même niveau que le précédent, **au plus tard le 14 aout**, par mail à :

<mailto:agence-innovation-defense.fpr.fct@intradef.gouv.fr>

- l'objet du mail doit être explicite « **retrait candidat – n° dossier** », si un mail est automatiquement rejeté en raison de sa taille, l'AID rejette toute responsabilité en cas de non réception d'un dossier ;

Si le directeur de thèse ne souhaite pas proposer un autre candidat, il doit en informer l'AID.

Quelques soit la date de désistement du candidat, la prise en compte d'un nouveau dossier doctorant ne sera garanti que si celui est déposé avant le 14 aout.

L'AID se prononcera sur cette nouvelle candidature dans un délai maximum de 10 jours ouvrés après soumission.

5. Types de subventions

L'Agence de l'innovation de défense (AID) s'engage à promouvoir et soutenir la recherche doctorale de pointe à travers son Appel à Projets Thèses classique. Ce soutien se matérialise par l'octroi⁵ de subventions.

La **subvention 50%** est le type de soutien le plus répandu au sein de l'AAP (**85% des thèses AID classiques retenues**). Elle a été conçue pour les projets de recherche qui allient pertinence scientifique et application potentielle dans le domaine de la défense, tout en bénéficiant d'un financement complémentaire d'entités civiles ou académiques.

Les **subventions 100%** sont attribuées de façon plus exceptionnelle. Elles ciblent des projets strictement axés sur la défense où les possibilités de cofinancement par des partenaires civils sont naturellement limitées.

Les **subventions FR-UK** sont attribuées aux thèses réalisées en collaboration avec un laboratoire britannique. Les projets sélectionnés pour cette catégorie bénéficient

5

d'une subventions 100% plus un complément destiné à couvrir les frais supplémentaires engendrés par la co-direction britannique.

Montants et coûts admissibles

Montants Attribués

Les montants maximums des subventions sont définis comme suit :

- Subvention 100% : 130 000€
- Subvention 50% : 65 000 €
- Subvention Fr-UK : 145 000 €

Coûts Admissibles

Les coûts éligibles, dans la limite des montants maximum, des subventions AID sont les suivants :

Salaires du Doctorant

Pour les **subventions 100% et Fr-UK** : Les frais de personnel du doctorant, comprenant les salaires, les charges sociales et patronales, les taxes sur les salaires, et les cotisations à la charge du bénéficiaire, et ce, pour une période de 36 mois

Pour la **subvention 50%** : la moitié des frais de personnel du doctorant, tels que définis pour la subvention 100%.

Frais de Mission et Formation

Les dépenses liées aux missions, colloques, ou formations spécifiques entrant dans le cadre des activités de recherche du doctorant.

Frais de Gestion

Un forfait dédié aux frais de gestion est prévu, équivalent à 4% du total des coûts admissibles.

La subvention ne couvre aucun autre frais que ceux cités ci-avant, en particulier **ne couvre pas** :

- les éventuelles rémunérations complémentaires non liées au projet ainsi que les frais de mission associés,
- l'achat de matériels d'équipements ou d'ordinateurs,
- les frais de publication, de confection de posters ou d'achat d'ouvrages,
- les frais de déplacement des membres du jury de thèse.

6. Renseignements et contacts

Renseignements sur le site de l'AID :

<https://www.defense.gouv.fr/aid/appels-a-projets/theses>

Contacts AID pour toutes les questions administratives et financières :

agence-innovation-defense.fpr.fct@intradef.gouv.fr

Contacts AID pour toutes les questions scientifiques et techniques :

Se reporter au tableau du titre 4 « THEMATIQUES PRIORITAIRES ET RESPONSABLES AID » avec les noms et coordonnées des différents responsables par domaine scientifique.

7. ANNEXE 1

Les différents types de thèses classiques

Pour le versement de la subvention AID, des accords spécifiques et/ou une convention-type ont été mis en place entre la DGA ou l'AID et certains organismes, pour les :

- Thèses en **coopération Fr-UK** ;
- Thèses relevant d'**accords de partenariat** ;
- Thèses cofinancées avec l'**ONERA** ;
- Thèses **hors partenariat établi**.

Thèses en coopération Fr-UK

Un programme de coopération franco-britannique sur les thèses est en cours depuis 2011. Cette coopération fait partie des 10 priorités du volet R&T du traité de Lancaster House.

L'objectif recherché étant que les doctorants puissent partager leurs travaux entre un laboratoire français et un laboratoire britannique, la pratique courante des deux langues, française et anglaise, est souhaitable.

La soumission de **projets Fr-UK suit les mêmes règles que les autres projets de l'AAP thèses AID classiques**, sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- les **projets Fr-UK sont relatifs à des thèses en codirection et émanent de directeurs de thèses qui proposent un laboratoire de recherche français et un laboratoire de recherche britannique** dans lequel exerce les **co-directeurs de thèse** ;
- lors des échanges avec le responsable AID sur le sujet de proposé, il convient de mentionner les coordonnées du laboratoire d'accueil français et celles du laboratoire britannique, ainsi que celles du co-directeur britannique.

L'AID attribue une subvention spécifique pour une thèse Fr-UK.

Thèses relevant d'accords de partenariat

Partenariats Inria

Les dossiers émanant de laboratoires concernés par ce partenariat **suivent les mêmes règles que les autres projets de l'AAP thèses AID classiques**

Il est néanmoins demandé aux porteurs de projets dont les laboratoires sont concernés par ce partenariat d'**informer au préalable frederique.segond@inria.fr (réfèrent scientifique)**

Thèses dépendant d'Aix Marseille Université

Les porteurs de projet doivent informer college-doctoral-direction@univ-amu.fr lors du dépôt de dossier.

Thèses dépendant de l'Université de Poitiers et ISAE-ENSMA
Les porteurs de projet doivent informer cedric.lebailly@univ-poitiers.fr lors du dépôt de dossier.

Thèses relevant de l'accord AID-CNRS
Les thèses :

- se déroulant dans une unité propre ou une UMR du CNRS,
- et financées par l'AID, ou cofinancées par l'AID et les instituts du CNRS,

sont gérées par le CNRS dans le cadre d'un accord signé entre ces deux organismes, sauf exception.

Le porteur de projet est tenu d'avertir le service partenariat et valorisation (SPV), dont il dépend, de sa candidature à cette appel à projet.

Thèses cofinancées par l'AID et l'ONERA
La procédure de dépôt des dossiers est celle décrite aux paragraphes 4 et 5. De plus s'agissant de thèses cofinancées par l'ONERA, **les étapes suivantes doivent être respectées** par les porteurs de projets :

- ⇒ En amont de la procédure AID, **les dossiers sont sélectionnés par la Direction Scientifique Générale de l'ONERA**, selon la procédure commune à toutes les thèses ONERA.
- ⇒ Une **version électronique du dossier déposé doit être envoyée à** :
formation-par-la-recherche@onera.fr.

Thèses hors partenariat établi

Dans le cas d'organismes pour lesquels la DGA ou l'AID n'a pas d'accord dédié, ni de convention préétablie, une convention-type est mise en place entre l'AID et l'organisme employeur du doctorant.

8. ANNEXE 2

Pièces composant le dossier à déposer

Formulaires disponibles sur le site de l'AID

(<https://www.defense.gouv.fr/aid/appels-a-projets/theses>)

- **Formulaire de dépôt FAST LANCEMENT** : à renseigner, le paragraphe 6 permet d'inclure des pièces jointes
- **Modèle pour le sujet de thèse** : trame à respecter
- **Modèle de CV candidat** : trame à respecter en conservant les rubriques adaptées élève ingénieur / étudiant en université

Pièce à déposer

envoi par mail à : agence-innovation-defense.fpr.fct@intradef.gouv.fr

Seul le fichier PDF « FAST LANCEMENT » est à envoyer à l'adresse fonctionnelle. Le paragraphe 6 de la FAST permet d'inclure les fichiers suivants nécessaires au bon traitement du dossier :

- **Sujet** proposé au format .doc, nommé « **n° dossier_sujet** » ;
- Sous la forme d'un seul document PDF, nommé « **n° dossier_encadrants** » :
 - **CV succinct** (2 pages) du **directeur de thèse**, du **co-directeur** le cas échéant⁶, mentionnant 5 publications marquantes dans la thématique ainsi que **le nombre de doctorants actuellement encadrés** ; si le directeur de thèse ou le co-directeur de thèse est **non HDR**, **vérifier auprès de l'école doctorale** que l'inscription de la thèse sur cette base sera acceptée ;
 - le cas échéant, **CV succinct** (2 pages) du **responsable scientifique**⁷ mentionnant 5 publications marquantes dans la thématique.
- Sous la forme d'un seul document pdf, nommé « **n° dossier_candidat-CV** » : **CV et lettre de motivation du candidat** ;
- Scan de la carte d'identité ou du passeport ou d'un extrait d'acte de naissance du candidat, nommé « **n° dossier_candidat-Id** » ;
- Sous la forme d'un seul document pdf, nommé « **n° dossier_avis** » : avis datés et signés du directeur de master (ou de la personne responsable du diplôme donnant l'équivalence du master) et du (ou des) directeur(s) de thèse, du ou des responsable(s) scientifique(s) et éventuellement de l'industriel concerné par le sujet de thèse ;

⁶ Non obligatoire, sauf pour les thèses Fr-UK où il y a nécessairement un co-directeur de thèse

⁷ Le responsable scientifique est un encadrant du laboratoire, autre que le directeur de thèse ou le co-directeur de thèse.

- Sous la forme d'un seul document pdf, nommé « **n° dossier_cofinancement** » : le cas échéant⁸, un **document attestant d'une demande de cofinancement** auprès d'un ou de plusieurs **organisme(s) autre(s) que l'AID** ;

Pour les candidats universitaires :

- Sous la forme d'un seul document pdf, nommé « **n° dossier_notes-et-diplomes** » :
 - **copie du baccalauréat** ;
 - **copie de la licence (diplôme), des relevés de notes de la licence et du master 1, et des relevés de notes obtenues au 1^{er} semestre du master 2** ;
 - **certificat de scolarité** pour les candidats en cours de master 2 ;

ou

copie du master avec la mention obtenue et les **relevés de notes** obtenues au **2^{ème} semestre**.

Pour les candidats élèves ingénieurs :

- Sous la forme d'un seul document pdf, nommé « **n° dossier_notes-et-diplomes** » :
 - **copie du baccalauréat** ;
 - **copie du diplôme d'ingénieur** ainsi qu'une **copie des notes ou résultats obtenus** ;

ou

certificat de scolarité en dernière année, ainsi qu'une **copie des notes ou résultats obtenus** au cours de la scolarité ;

- si candidat inscrit en master, **copie du master** avec la mention obtenue ou un **certificat de scolarité**.
-

Récapitulatif des pièces à insérer dans le formulaire fast :

<p>n° dossier_sujet.doc ou .docx n° dossier_encadrants.pdf n° dossier_candidat-CV.pdf n° dossier_candidat-Id.pdf n° dossier_avis.pdf n° dossier_cofinancement n° dossier_notes-et-diplomes.pdf</p>	<p>Un accusé de réception (AR) sera envoyé après dépôt.</p> <p>En cas de non réception de l'AR contacter : agence-innovation-defense.fpr.fct@intra.def.gouv.fr</p>
--	---

⁸ Document non obligatoire mais **fortement recommandé**
 Le **format** de ce document **n'est pas imposé**.

L'AID décline toute responsabilité en cas d'absence de signalement de non réception de l'AR

TAILLE DU DOSSIER : MAXIMUM 5 Mo, à réduire par le porteur de projet si la taille > 5 Mo. L'AID décline toute responsabilité en cas de rejet de dossier par la passerelle sismel en raison du dépassement de 5 Mo.

Attention, l'AID décline toute responsabilité en cas de problèmes d'envoi des résultats en raison de ces adresses erronées.

Pour les dossiers retenus, les porteurs de projets fourniront après sélection

PAR MAIL :

- Charte des thèses AID signée
- Informations administratives et point de contact pour la préparation de la convention AID / Employeur du doctorant.

La Charte sera transmise aux porteurs de projets lors de la publication des résultats. Le délai de retour à l'AID de la Charte signée sera précisé lors de la publication. Toute correspondance des porteurs de projets se fera sous couvert du n° de dossier (mention du n° de dossier dans l'objet du mail).